

« 7 défis »

Pourquoi changer de prestataire en facture électronique ?

Deux tiers des entreprises ont une ou plusieurs solutions de dématérialisation des factures, selon une étude réalisée en 2017 par Best Practices pour le compte de Generix Group. En majorité (71 %), les autres entreprises ont programmé cet équipement pour 2018 ou 2019. Dans un marché mature, l'heure est au remplacement, à la rationalisation et à l'évolution des solutions. Les échéances réglementaires, les nouveaux projets et de nouvelles catégories d'offres de plateformes accélèrent cette tendance.

1 Être en conformité avec la réglementation

En France, toutes les entreprises auront l'obligation d'émettre des factures dématérialisées à destination de leurs clients du secteur public en janvier 2020 via le portail Chorus Pro. La réglementation européenne et sa transposition française exigent aussi que les assujettis à la TVA soient à même de démontrer l'authentification des parties, l'intégrité des factures, leur restitution et leur lisibilité, depuis leur création jusqu'à la fin de leur période d'archivage légal. Les prestataires de facturation électronique doivent être à même de fournir cet archivage électronique à valeur probante.

2 Rationaliser la production, la réception et la gestion des factures

Plus un processus de dématérialisation est large, plus sa valeur ajoutée est grande, plus les économies qu'il génère sont importantes. La digitalisation contribue au bon fonctionnement des services comptables et financiers, et à la qualité des relations avec les clients et les fournisseurs. Elle permet, en outre, d'intégrer plus facilement les évolutions technologiques, légales, sociales et fiscales qui s'imposent. Encore faut-il pouvoir compter sur un prestataire capable d'accompagner cette évolution au long cours.

3 Étendre la facturation électronique à de nouveaux besoins

La taille, l'expertise et l'expérience de l'opérateur de dématérialisation sont également déterminantes lorsqu'il s'agit d'accompagner une entreprise dans de nouveaux projets, notamment à l'étranger. D'un pays à l'autre, les règles diffèrent sur les moyens de contrôle de l'authenticité, la durée légale d'archivage, etc. Le prestataire doit avoir la certification réglementaire requise et être en mesure de soutenir le déploiement local de la facture électronique auprès des clients et/ou des fournisseurs. D'une manière générale, il doit savoir évaluer et satisfaire l'intégralité des besoins de l'entreprise.

4 Concevoir une solution globale

Une entreprise implantée sur différents sites ou dans plusieurs pays peut rechercher une solution commune à toutes ses unités opérationnelles, tel un centre de services partagés. Dans ce cas, le prestataire doit savoir intégrer les divers moyens de dématérialiser une facture et supporter les spécificités locales dans une prestation unifiée tout-terrain, pour concevoir la solution et la mettre en place.

5 Avoir une meilleure qualité de service

L'interopérabilité est le motif le plus fréquent de recherche d'un nouveau prestataire. La charte, mise en œuvre par GS1 France, en définit les règles : format, moyens techniques, respect de la réglementation et gratuité des échanges. Le respect de ces standards garantit la maintenance, la conformité et la réversibilité de l'outil. La qualité de service passe également par des engagements contractuels, une aide au déploiement, la mise à disposition d'outils de reporting et des services à valeur ajoutée pour les directions fonctionnelles.

6 Obtenir le meilleur tarif

L'un des enjeux de la dématérialisation des factures est la réduction des coûts. La maîtrise de la dépense est un impératif permanent. Le choix du mode Saas peut être une première source d'économie. L'analyse des coûts à l'usage permet ensuite d'apprécier l'intérêt d'un forfait illimité, par exemple.

7 Faire face à la défaillance d'un prestataire ou de son service

Les fournisseurs de solutions de dématérialisation et de facturation électronique ne sont pas tous des spécialistes comme Generix Group, et ne garantissent pas le respect des standards de la réglementation ni l'interopérabilité gratuite. Certaines entreprises sont ainsi contraintes de changer de prestataire pour avoir une solution qui correspond à leurs besoins actuels et futurs.

Comment Generix Invoice Services vous aide ?

» Un service unifié :



- factures émises et reçues,
- par toutes les voies autorisées,
- de tout format imprimé et électronique,
- dans plus de 30 pays,
- intégrant l'archivage et le portail collaboratif.

» Un coût maîtrisé grâce au forfait par tranche :



- à partir de 0,28 euro H.T. par facture ;
- illimité au-delà d'un certain seuil.

» Une plateforme collaborative tout en un

» La conformité, la fiabilité et la sécurité d'un tiers de confiance :



- signataire de la charte d'interopérabilité,
- six certifications de sécurité et confidentialité des données,
- dix certifications de conformité réglementaire,
- des niveaux de services garantis contractuellement.

Chiffres clés

1 104 000

entreprises concernées
par Chorus Pro

8 300

entreprises de taille
intermédiaire (ETI)
sont inscrites sur Chorus Pro
et ont anticipé l'obligation
légale du 1^{er} janvier 2018

800

entreprises ont choisi
Generix Group pour la
dématérialisation de leur
facture en 2017

A propos de la solution Generix Invoice Services

La solution Generix Invoice Services est un service de dématérialisation fiscale des factures supportant toutes les voies autorisées : fichiers structurés, fichiers signés et pistes d'audit fiables.

Elle connecte vos applications financières aux partenaires de l'entreprise : clients, fournisseurs, filiales, prestataires financiers, administrations et collectivités.

Generix Invoice Services garantit un déploiement rapide de la facture électronique, à l'aide de multiples solutions de collectes et diffusions de factures : EDI, portail, OCR, PDF intelligent, ...